

Financement des PME :

Finansol invite l'Etat et les assureurs à ne pas oublier les entreprises solidaires

Paris le 17 juillet 2013 – Pierre Moscovici a annoncé le 10 juillet dernier que les compagnies d'assurance pourront prêter jusqu'à 5% de leurs bilans aux entreprises, sous forme de crédits à moyen terme d'une durée de 5 à 7 ans. Cela pourrait canaliser environ 90 milliards d'euros vers les PME et les ETI.

Alors que la récession ne finit pas de détruire des emplois et d'exacerber les problèmes de mal logement, Finansol propose de renforcer l'ambition du dispositif annoncé par le Ministre de l'Economie en consacrant, dans la loi, le principe du financement par les compagnies d'assurances des entreprises solidaires. Les investisseurs institutionnels ont un rôle majeur à jouer dans le développement des activités économiques à forte utilité sociale exercées sur les territoires en faveur des personnes en situation de précarité.

Finansol se félicite de cette évolution du code des assurances qui fait écho au récent lancement du premier contrat d'assurance-vie d'investissement solidaire proposé par un grand groupe de bancassurance.



« Aujourd'hui ce sont les assureurs qui ont la possibilité de participer au développement des entreprises solidaires qui se distinguent par l'intérêt collectif de leurs activités. Cet élan national en faveur des PME est une occasion unique de favoriser une économie au service des territoires et de la cohésion sociale », précise Frédéric Tiberghien, président de Finansol.

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Camille Vezirian

md@wellcom.fr ; cve@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

A propos de Finansol, acteur central de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui 70 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe plus de 120 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org